

AVIS À LA POPULATION

VIN BLANC DE LA COMMUNE

→ 2^{ème} Souscription jusqu'au 10 DECEMBRE 2016 ←

La Municipalité met en souscription auprès des habitants de Noville,

au prix de fr. 10.00 la bouteille de 75 cl

dans la mesure des stocks disponibles du vin blanc de la récolte 2015 et demande aux intéressés de renvoyer au Greffe municipal, le bulletin figurant au bas de la présente, afin que la répartition puisse être établie.

Le vin est conditionné en cartons de 06 bout. 75 cl.

Pour des commandes spéciales, ou en cas d'indisponibilité à la date prévue, nous vous saurions gré de contacter le Municipal Pierre-Alain FAVROD : 079 207.89.57

Noville, le 28 novembre 2016

La Municipalité.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION									
Nom:			Prénom :						
•		CARTON(S) de 06	Bouteilles de 75 cl de vin blanc						
Date :			Signature :						



Commande par e-mail: info@noville.ch

SAPINS DE NOËL



(021 967 15 25) - <u>courriel</u> : <u>info@noville.ch</u>

JUSQU'AU 10 DÉCEMBRE 2016.

Dans le but d'éviter la coupe d'un surnombre de sapins, SEULES LES INSCRIPTIONS DE CETTE ANNÉE SERONT PRISES EN CONSIDÉRATION!

Nom:					Prénom :					
Grandeurs à disposition et prix										
1,00 m	Fr.	11.00	1,50 m	Fr.	14.00	2,00 m	Fr.	16.00		

La distribution des sapins et des bouteilles aura lieu sur la Place du Battoir JEUDI 15 DECEMBRE 2016, de <u>17h00</u> à <u>20h00</u>



Une soupe vous y attendra et permettra le partage d'un moment convivial





AVIS À LA POPULATION

DISPENSE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Nous vous informons qu'en application des articles 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et 72d du Règlement d'application de ladite Loi, <u>la Municipalité de Noville a décidé de dispenser</u> de l'enquête publique le projet suivant :

Dossier N°: 1054-16 - Propriétaire: COMMUNE DE NOVILLE, Place du Collège 1, 1845 NOVILLE - Coordonnées géographiques: 558395 / 137000 - Lieu-dit: « Le Gros-Marais » - Parcelle N° 481 - Degré de sensibilité au bruit: III - Auteur des plans: EFA+C INGENIEURS GEOMETRES OFFICIELS SA, Rue du Midi 18, 1860 AIGLE - Projet:

AGRANDISSEMENT DE LA PLACE GOUDRONNEE DE LA DECHETTERIE

Toutefois, cette exemption est affichée aux piliers publics et le dossier est à disposition de la population pendant 10 jours, au greffe municipal, pour consultation, soit : <u>du 02 au 12 décembre 2016</u>

CONSULTATION DU DOSSIER (au Greffe municipal) : DU LUNDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H00 A 11H30 LE MARDI DE 17H00 A 19H00

FERMETURE DES BUREAUX

GREFFE MUNICIPAL: ★ du VENDREDI 23 DÉCEMBRE 2016 au LUNDI 9 JANVIER 2017, à 08H00



CONTRÔLE DES HABITANTS



au MARDI 10 JANVIER 2017, à 17H00

Pour mémoire

Nous vous rappelons que les chiens, **nés, décédés, ou acquïs en 2016**, doivent être déclarés par leurs propriétaires ou détenteurs, au greffe municipal, **jusqu'au 10 février 2017**.

Toute acquisition ou séparation d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans les 15 jours.













La **Municipalité et le personnel communal** vous remercient de la confiance que vous leur témoignez.

Ils vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2017.